

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DU SIEDMTO

Séance du 04 mars 2026

Délibération n°009D2026

Objet : Finances – Participations financières des structures adhérentes pour 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles LOYER

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 64	Votants : 72	Absents/Excusés : 51
Date convocation : 17/02/2026		Date de l'affichage : 17/02/2026	

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Mesdames AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GUBLIN Florence, GUY Sophie, HANDEL Carole, HERKLET Christelle, MENUUEL Marie-Françoise, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, ROSSETTI Corinne, VALEYRE Denise,
Messieurs AUBRY Christophe, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DOREZ Gérard, DYON Patrick, GENET Patrick, GOMES Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUICHARD Olivier, JACQUARD Gilles, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Barnabé, MARTIN Vincent, MEILLIEZ Bernard, MICHAUT David, OUDIN Cédric, PERRET Bruno, PETIT Alain, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, RATINET Laurent, REGNER Thibaut, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VERON Jérôme.

Etaient excusés / avaient donné pouvoir :

Mesdames HERBIN Bernadette, MARLIEN Audrey, Sandrine LALLEMAND, MIGNOT-VEDRENNE Marie-Christine, PETIT Catherine (pouvoir LORPHELIN Claude), TRESSOU Marie-Hélène,
Messieurs AGRAPART Franck (pouvoir ROBERT Ghislain), DESCHARMES Dominique (pouvoir BERTRAND Annick), DZIUBANOWSKI Alain, FRISON Pierre (pouvoir PASCAUD Aurore), HAMPE Jean Claude, HUGOT Pierre (pouvoir GOUVERNET Jean-Claude), JACQUINET Olivier (pouvoir PINET Jean-Louis), JORRY Bernard (pouvoir DYON Patrick), LAURENT François, LEFEVRE Jean-Christophe, THIERRY Clément (pouvoir ROBLET Bernard).

formant la majorité des membres en exercice.

SUITE DE LA DELIBERATION n°009D2026
(Page 2 sur 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 quater,
Vu les statuts du SIEDMTO,
Considérant le besoin de financement du SIEDMTO,
Vu l'avis du Bureau en date du 11 Février 2026,

Le rapporteur entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de fixer la part fixe des participations financières des collectivités d'un montant **de 2 929 289 euros** comme suit :

- Communauté de Communes des Lacs de Champagne	788 584 €
- Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »	587 434 €
- Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines	682 515 €
- Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	57 792 €
- Troyes Champagne Métropole	812 964 €

DECIDE de fixer les composantes de la part fixe comme suit pour l'année 2025 :

- 5 levées de bac par an
- 15 accès en déchèterie

DECIDE de voter les tarifs de la part variable 2025 comme suit :

Taille du foyer	Dotatiopn de bac *	Prix unitaire de la levée au-delà de 5	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaire d'un sac prépayé à partir du 6 ^{ème}
1 personne	80 litres	2,15 €	2,00 €	2,50 €
2 et 3 personnes	120 litres	3,22 €		
4 à 6 personnes	240 litres	6,56 €		
7 personnes et plus	360 litres	9,67 €		
Collectif	770 litres	20,67 €		

DECIDE que la part variable d'un montant de 335 590 € se décomposera comme suit :

Part variable 2025			
Communauté	TOTAL	Part des levées supplémentaires	Accès et apports en déchèteries
Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines	75 777 €	75 273 €	504 €
Communauté de Communes des Lacs de Champagne	84 827 €	83 923 €	904 €
Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »	64 893 €	64 301 €	592 €
Troyes Champagne Métropole	104 619 €	103 285 €	1 334 €
Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne	5 474 €	5 406 €	68 €

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.